

Monsieur François BAYROU
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
56, rue de Varenne
75007 PARIS

Paris, le 27 janvier 2025

Monsieur le Premier Ministre,

Alors que le Gouvernement s'apprête à annoncer la réforme de la prise en charge des fauteuils roulant, visant à garantir le remboursement intégral des fauteuils roulants pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées en perte d'autonomie, les prestataires de santé et les pharmaciens d'officine représentés par l'Union Nationale des Prestataires de Dispositifs Médicaux (UNPDM) affirment avec détermination leur soutien à l'ambition de la réforme tout en vous alertant solennellement sur le besoin criant d'ajustement du texte.

Comme vous venez de l'annoncer pour la réforme des retraites, comme nous le demandons à la DSS depuis près de 18 mois, nous sollicitons un changement de méthode de travail et le report de l'annonce prévue afin de permettre l'ouverture de véritables sessions de travail avec les équipes du ministère de la Santé et de Bercy. Nous nous engageons à aboutir d'ici début mai à un texte rééquilibré répondant à la promesse présidentielle, remise à l'ordre du jour dans votre discours de politique générale.

En l'état 4 points hypothèquent en effet l'applicabilité sur le terrain du projet en cours.

- **Le financement des besoins des personnes en situation de handicap ne peut pas passer par une ponction sans précédent sur le financement des besoins des personnes en perte d'autonomie**

Aujourd'hui, les personnes en perte d'autonomie – de plus en plus nombreuses en raison du vieillissement de la population – surmontent leur difficulté à se déplacer en louant des fauteuils roulants occasionnellement. Le remboursement de ces locations représente une ligne budgétaire de 140 M€ des dépenses de l'Assurance maladie obligatoire. **La réforme prévoit de ponctionner cette ligne de 100 M€**, pour financer le zéro reste à charge sur l'achat des fauteuils roulants destinés aux personnes en situation de handicap. Les prestataires ont indiqué leur accord pour contribuer à l'effort de financement demandé, mais une telle ponction **brutale n'est pas supportable économiquement pour nos entreprises et doit être étalée dans le temps pour que nos entreprises puissent adapter leurs modèles économiques**. Nous ne demandons pas un report de la réforme mais un étalement dans le temps de ses conséquences économiques sur la partie location.

A défaut d'un système de location équilibré, la réforme va engendrer une bascule massive vers l'achat de fauteuils roulants pour servir les besoins de nos aînés, provoquant **un gouffre financier catastrophique pour la sécurité sociale et une hécatombe pour des milliers de prestataires dont le modèle économique sera intégralement bouleversé**.

- **Faire évoluer le modèle de la location dans la durée**

Les représentants des professionnels assumant aujourd'hui l'accompagnement à l'acquisition d'un fauteuil roulant, que cela soit à la location ou à l'achat, prestataires de santé de proximité, soutiennent l'objectif et l'ambition de la réforme et sont prêts à s'adapter à de nouvelles règles de location plus courtes. En revanche, cela nécessite de revoir le modèle économique dans lequel les locations courtes sont déficitaires économiquement. La réforme pourrait s'appliquer immédiatement si les tarifs de location prévus sont raisonnablement proposés à leur juste valeur.

En outre, pour les dossiers en cours de plus de 52 semaines de location, les entreprises ont besoin d'une durée de 36 mois pour conduire ces contrats jusqu'à leur terme et absorber le choc financier de leur extinction (ainsi un tiers des dossiers serait stoppé chaque année sur une durée de 3 ans).

- **Assurer la prise en charge des prestations sur la location et l'achat des fauteuils roulants**

Le métier du prestataire, qui accompagne et forme l'utilisateur, doit être reconnu pour la délivrance des fauteuils roulants, aussi bien à l'achat qu'à la location. Ces professionnels procèdent aux essais et aux réglages du fauteuil roulant, se déplacent au domicile, assurent l'expertise technique pour aider les prescripteurs et équipes pluridisciplinaires, les modèles répondant aux besoins dans le cadre d'essais, effectuent une fois la prescription réalisée les assemblages et réglages nécessaires sur le fauteuil et prennent en charge la maintenance et les réparations, etc. **Ce sont autant de prestations représentant du temps humain qui ne sont aujourd'hui pas intégrées au modèle proposé, alors que les entreprises devront les rémunérer.**

Il est donc nécessaire de valoriser la prestation économiquement, afin d'assurer le service aux personnes et préserver les milliers d'emplois non délocalisables des prestataires sur qui repose la mise en œuvre de la réforme. Aujourd'hui, les tarifs envisagés ne couvrent pas les frais liés à l'ensemble de ces prestations, pourtant détaillées par le projet en cours.

- **Revoir l'encadrement des marges**

Le plafonnement de la marge sur les fauteuils roulants à l'achat, prévu par la réforme en cours, ne permet pas de couvrir les frais de fonctionnement des entreprises. Cet encadrement n'est source d'aucune économie pour le budget de l'Assurance maladie et met en péril l'équilibre économique des prestataires (frais de stockage, manutention, logistique, administratifs, etc.). **L'encadrement des marges doit être révisé et adapté afin que les entreprises puissent maintenir leur activité sur l'ensemble du territoire et ainsi garantir un accès égal aux personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie à des fauteuils roulants adaptés à leur situation.**

Une réforme, aussi ambitieuse soit-elle, ne peut pas faire table rase des acteurs engagés depuis des années sur le territoire. Si elle est happée par une vision technocratique sourde, persuadée de pouvoir faire descendre des décisions depuis la tête de l'État sur un monde abstrait à la seule lumière de tableaux Excel, elle est condamnée à échouer, en ruinant l'environnement des acteurs engagés et en manquant la cible des bénéficiaires visés.

C'est pourquoi, forts de propositions concrètes et sérieuses sur tous ces sujets, les prestataires demandent la reprise de travaux concertés, avec un calendrier de travail rigoureux devant permettre d'aboutir à un accord avant la fin du premier semestre 2025.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.



Pour le syndicat
Jean-Roch MEUNIER
Président